

## Enseignements au cabinet du·de la praticien·ne (ECP)

### Informations pratiques

Les ECP en médecine de famille permettent aux étudiant·e·s de se familiariser avec les particularités de la médecine de premier recours. Ces enseignements illustrent le suivi au long cours, notamment des patient·e·s polymorbides, les situations psychosociales particulières rencontrées au cabinet, les aspects de promotion de la santé et de prévention ainsi que le rôle communautaire du médecin de famille.

Les ECP en pédiatrie ont la particularité d'illustrer la prise en charge des enfants de leur naissance à l'âge adulte, le contrôle de leur développement et les pathologies courantes rencontrées dans leur tranche d'âge.

Le setting d'un cabinet et le petit nombre de participant·e·s favorisent l'apprentissage de nouvelles connaissances et permettent aux étudiant·e·s de s'exercer à l'art de l'anamnèse et de l'examen clinique.

### Les intentions pédagogiques des ECP sont de :

- familiariser l'étudiant·e avec les pathologies rencontrées en pratique ambulatoire de médecine de premier recours,
- illustrer la prise en charge globale du·de la patient·e en tenant compte des polyopathologies, de l'aspect psychosocial et professionnel, ainsi que du suivi au long cours,
- reconnaître le rôle du·de la praticien·ne en médecine préventive,
- éveiller ou renforcer l'intérêt de l'étudiant·e pour la médecine générale,
- perfectionner l'apprentissage de la sémiologie et différencier le normal du pathologique.

### Clinicien·ne·s enseignant en cabinet (CEC)

Le Département de médecine de famille (DMF), rattaché au Centre universitaire de médecine générale et santé publique (Unisanté), organise les enseignements au cabinet du praticien de la 2<sup>e</sup> année de Bachelor à la 1<sup>re</sup> année de Master. L'enseignement est assuré par des **CEC**. Ces dernier·ère·s ont un titre de spécialiste en médecine interne générale ou pédiatrie et exercent dans un canton romand.

### Contrôle des présences

Il est de la responsabilité de chaque étudiant·e d'annoncer son absence auprès du·de la CEC receveur ET par mail à [dmf.info@unisante.ch](mailto:dmf.info@unisante.ch). **Toute absence doit être justifiée par un certificat médical.**

Le·la CEC signalera également toute absence par mail à [dmf.info@unisante.ch](mailto:dmf.info@unisante.ch).

**L'organisation d'un ECP est très contraignant pour chaque CEC, l'obligeant à adapter son agenda de consultations et à sélectionner les patient·e·s approprié·e·s plusieurs semaines à l'avance pour offrir aux étudiant·e·s un enseignement de qualité.**

**Le DMF d'Unisanté demande à chaque étudiant·e de respecter l'engagement et la disponibilité tant des CEC que des patient·e·s, de suivre rigoureusement la répartition établie et de se présenter sans faute à l'heure.**

### Contact

Secrétariat DMF : 021 314 61 16 ou [dmf.info@unisante.ch](mailto:dmf.info@unisante.ch)